

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-035

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Claude TOUILLOUX, Arnaud DE MAZENOD, Florence GAVARD, Patrice BRAUD.

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude TOUILLOUX pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Eric LARDON, Florence GAVARD pouvoir à Margot SOLVIGNON, Patrice BRAUD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE PASSAGE, DE BALISAGE GRP ET D'ENTRETIEN DE L'ITINÉRAIRE RAIL ET RAMBERTES AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE DE LA LOIRE - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240912-2024-09-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 18/09/2024

Initiés par la Fédération Française de Randonnée de la Loire (FFRandonnée Loire), sept projets de Grande Randonnée de Pays (GRP) sur le territoire de Loire Forez Agglomération (LFA) devraient voir le jour. Ces sentiers, dénommés GRP des Grenadières, GRP des Hautes Chaumes, GRP des Hautes Vallées, GRP des Fours à Poix, GRP Rails et Rambertes, GRP Côte du Forez Sud, permettront de cheminer sur le territoire de LFA. Le maillage de ces sept boucles permettra aux randonneurs de faire leur propre itinéraire.

LFA a souhaité réaliser ce projet en s'appuyant sur le savoir faire de la FFRandonnée Loire, une aide financière étant accordée à cette dernière pour le travail de terrain (reconnaissance des chemins, numérisation, balisage, réunions) et de bureau (dossier d'homologation, mise en place des tracés sur le web-sig, descriptifs, élaboration des rando-fiches...).

Des rando-fiches numériques seront mises en ligne pour une durée de 5 ans et reprises sur la nouvelle application fédérale « Ma Rando ».

Le tracé numérisé et homologué sera balisé en jaune et rouge dans les deux sens pour chaque boucle. Les GR primeront sur les GRP, le balisage blanc et rouge sera prioritaire.

Cependant, afin que l'homologation du parcours puisse être entérinée par la Fédération Française de Randonnée, il est nécessaire d'obtenir l'accord écrit des communes ; et pour se faire, la FFRandonnée Loire propose une « **Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage** » adaptée à la pratique de la randonnée non motorisée sur les chemins ruraux et voies communales.

La commune de Saint Marcellin en Forez est concernée par le parcours GRP Rails et Rambertes comme le montre le projet d'itinéraire ci-dessous :



Au vu de l'intérêt touristique de ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec la Fédération Française de Randonnée de la Loire
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que document relatif à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINTE-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON